



Service Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Sports

NOTE REGLEMENTANT
DESTINATION SPORTS
ENFANTS

Saison Sportive 2024 /2025

Article 1 : Présentation du gestionnaire

Les activités sont organisées et gérées par la Direction de la Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Sports de la commune de Gratentour.

Une assurance en responsabilité civile couvre les activités

Article 2 : Présentation et caractéristiques

Plusieurs activités sont proposées pour les enfants de 17 mois à 11 ans.

De 17 mois à 3 ans : La baby gym parent(s)/ enfant est destinée aux enfants de 17 mois à 3 ans. L'objectif est la découverte de son corps au travers de jeux, de parcours de motricité, de jeux musicaux, différents modes de déplacements etc...

De 3 à 11 ans : Le mercredi multisports associe pratique et découverte de sports : pratiques duelles, jeux, sports collectifs et pratiques individuelles, Les activités s'adressent aux enfants des classes de petite section de maternelle jusqu'aux CM2. Les groupes maternelles et élémentaires sont séparés.

De 6 à 11 ans : L'acroport est une activité gymnique artistique, mélangeant chorégraphique, gymnastique au sol et pyramide humaine. Cette pratique est proposée aux enfants des classes de CP jusqu'aux CM2.

Les activités sont proposées à l'année, d'octobre à juin sauf vacances scolaires.

Un effectif minimum de 3 enfants par groupe est indispensable pour que les activités puissent s'effectuer.

Article 3 : Personnel

L'encadrement des activités sera assuré par un éducateur pour 12 enfants maximum.

Les éducateurs sportifs sont titulaires d'une licence STAPS ou bien d'Educateur Territorial des APS ou encore BEPJEPS APT



Article 4 : Modalités d'admission et d'inscription

Les inscriptions se font auprès du responsable du Service « Destination Sports » en fonction des places disponibles.

Le dossier d'inscription pour être validé, devra être complet et remis à l'accueil de la Mairie ou bien dans sa boîte aux lettres. Le dossier d'inscription doit être validé par le responsable pour pouvoir commencer l'activité. Un mail vous sera envoyé pour confirmer sa validation.

Pièces à fournir :

- Certificat médical d'aptitude à la pratique de(s) l'activité(s) choisie(s) datant de moins de 3 ans,
- Fiche d'inscription remplie et signée
- La cotisation à l'ordre « régie de recettes service enfance jeunesse »,
- L'attestation de responsabilité civile,
- Le règlement signé.

Les inscriptions ne deviennent définitives qu'après confirmation par mail du responsable de « Destination Sports ».

3 séances consécutives de découverte gratuites peuvent être faites, un dossier d'inscription est nécessaire avant de débiter, seul le paiement restera en attente. Si vous venez à manquer une de ces séances d'essai elle vous sera tout de même comptabilisée.

Article 5 : Modalités d'annulation et remboursement

Si aucune séance n'est faite durant la saison sportive 2024-2025, un remboursement sera possible. Dans le cas inverse aucun remboursement ne pourra avoir lieu.

Le nombre de participants étant réglementé, toute personne qui n'assisterait pas aux séances, sans justificatif et/ ou sans prévenir, pendant 8 séances consécutives, se verra retiré des listes sans remboursement.

Article 6 : Participation financière

Les tarifs sont définis par délibération du conseil municipal qui s'octroie le droit de les modifier si besoin.

La participation financière est à effectuer à l'ordre de "Régie de recettes Service Enfance Jeunesse".

Le tarif d'une activité à l'année est de 38€ pour les Gratentoulois(es) et de 61€ pour les habitants des autres communes.

Un tarif de 19€ pour les enfants d'agents de la commune de Gratentour est appliqué.

Si la cotisation n'est pas honorée, un rappel sera établi sous quinze jours. Si malgré ces démarches aucun règlement n'est effectué, un titre de recette sera déposé auprès de la trésorerie de l'Union et l'accès aux séances sera refusé.



Article 7 : Responsabilités

La Direction du Service Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Sports décline toute responsabilité, en cas de perte de bijoux, vêtement, des bris de lunettes, etc... sur les lieux de pratique des activités.

Les familles sont informées qu'elles peuvent souscrire une assurance complémentaire.

Les enfants sont sous la responsabilité des éducateurs sportifs pendant les horaires d'ouverture de la structure. Lorsqu'ils remettent l'enfant aux parents les éducateurs doivent signaler, le cas échéant, les incidents de la journée.

Les enfants ne peuvent partir non accompagnés sauf autorisation écrite d'un des responsables légaux. Les parents ou une personne désignée par écrit lors de l'inscription, doivent impérativement venir chercher l'enfant. A noter qu'une carte d'identité peut être demandée.

En cas de retard :

Lors de l'arrivée, au-delà de 5 minutes de retard l'enfant ne sera pas accepté afin d'assurer le bon déroulement de la séance.

Lors du départ des enfants, pour un retard supérieur à 15 minutes sans nouvelle du responsable légal, nous avons l'obligation de contacter la police municipale.

Sauf cas exceptionnel, prévenir par écrit ou par téléphone le Responsable de Destination Sports.

En dehors de ces horaires, la commune de Gratentour se dégage de toutes responsabilités, sauf en cas de retard du responsable légal, si le service compétent est prévenu.

A partir de trois retards, la commune se réserve le droit d'exclure l'enfant des séances et se réserve le droit de facturer le coût de la garde supplémentaire que ses services auront été dans l'obligation d'organiser.

Les enfants ne peuvent en aucun cas quitter la structure durant les heures de fonctionnement hormis si les parents fournissent une décharge

Article 8 : Organisation

Les séances se déroulent en intérieur chaque semaine d'octobre à juin. Les séances de mercredi multisports peuvent être réalisées en extérieur.

Cela représente environs 30 séances de sport à l'exclusion des jours fériés et des périodes de vacances scolaires. Les horaires doivent être strictement respectés pour le bon déroulement de la séance.

Les parents ne sont pas autorisés à assister aux séances de sport
sauf autorisation spéciale de l'éducateur.



Les rendez-vous sont fixés :

Pour la Baby Gym le Vendredi de 9h30 à 10h30 au Centre de Loisirs de Maurice Saquer côté Elementaire.

Pour le Mercredi Multisports Maternelle de 15h45 à 16h45 pour les moyennes et grandes sections et de 16h45 à 17h45 pour les petites sections. Rendez-vous au Centre de Loisirs de Maurice Saquer côté Maternelle.

Pour le Mercredi Multisports Elementaire, de 13h à 14h pour les CE2, CM1 et CM2 et de 14h à 15h pour les CP- CE1. Rendez-vous au Dojo du Séquestre.

Pour l'Acrosport le Mardi de 18H00 à 19H00 au Dojo du Séquestre.

Les séances durent une heure.

Article 9 : Règles de vie

Les règles de vie de groupe, notamment le respect d'autrui, doivent être strictement observées.

Une tenue vestimentaire adaptée à la pratique des activités sportives, est obligatoire, ainsi que des chaussures de sport.

L'enfant ne doit pas amener de jouets.

L'éducateur se réserve le droit de refuser tout enfant ayant une tenue non adaptée à la pratique des activités sportives ou un comportement susceptible de troubler le bon déroulement de la séance.

Le refus de suivre les prescriptions en matière de sécurité, de règles de vie collective ou de discipline pourra entraîner le renvoi immédiat.

Elu au sport et associations

M. GUITARD Christian

***Le Directeur des Services
Petite Enfance, Enfance,
Jeunesse et Sports***

M. PARIS Cédric

***Le Responsable de
Destination Sports***

M. JEAN Hugo

Date :

L'enfant : (signature)

*Les Parents : (signature précédée par la
mention « lu et approuvée »)*